Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =

Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

Band: - (1988)

Heft: 33: [Édition française]

Rubrik: La fin de la Bibliographie généalogique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

soutenir M. Rechsteiner dans ses démarches.

M. E. Bareiss est d'avis que les futurs graphistes - ceci dans le cadre de leur formation professionnelle - devraient suivre des cours d'héraldique.

L'assemblée se termine avec un retard de 3 minutes seulement.

H.B. Kälin [par intérim]

Répertoire des noms de famille suisses [6 volumes, Zurich 1968-1971]

Cet ouvrage est épuisé. Depuis 1983, une communauté de travail est à l'oeuvre pour mettre les 6 volumes sur ordinateur. Les erreurs de la première édition ont toutes été corrigées. Depuis la parution de l'ouvrage, le canton du Jura a été constitué. La nouvelle édition en tient compte. En outre quelques autres améliorations ont été apportées aux volumes.

Le "Répertoire des noms de famille suisses" est actuellement mis sur disquettes. Il contient environ 48'000 noms de famille. Actuellement les programmes suivants sont à disposition:

- le contenu des 6 volumes complets, tel qu'il se présente dans l'ancienne édition [avec corrections]
- le contenu complet divisé par cantons
- anciennes familles seulement
- le contenu complet divisé par communes d'origine [en préparation]
- les familles classées selon leur origine [en préparation]
- le contenu, divisé par année [en préparation]

Tous les programmes ont été enregistrés selon le système IBM-Basic 3.20 et sont utilisables sur les appareils IBM et ceux compatibles.

Il est prévu d'établir, en annexe, une liste qui renseignera sur les nombreux noms de localités qui ont disparu aujourd'hui.

En ce qui concerne la nouvelle édition, elle comptera probablement 3 volumes; sa parution ne saurait tarder. Le responsable de la communauté de travail est M. E.C. Meier, 8302 Kloten.

La fin de la Bibliographie généalogique suisse

Cette bibliographie parut une première fois en 1932/33 et régulièrement depuis 1946 jusqu'à aujourd'hui. En tant que bibliographie très complète de la littérature généalogique suisse, elle fut infiniment appréciée par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos familles.

La bibliographie fut préparée de la manière suivante : dans le cadre de la mise sur pied des bibliographies pour la Bibliothèque nationale, le rédacteur responsable préparait gracieusement, à l'intention de la SSEG, un fichier à part, contenant tous les travaux généalogiques recensables. A la suite de restrictions d'ordre financier, imposées à la Bibliothèque nationale par la Confédération, ce travail [3 semaines par année] fut interdit. L'intervention de membres du comité central de la SSEG auprès des collaborateurs du conseiller fédéral responsable resta sans effet. Ce fait est d'autant plus regrettable que la lacune ne pourra plus jamais être comblée.